

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 08549
Numéro SIREN : 798 350 492
Nom ou dénomination : A-L-O

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2023 sous le numéro de dépôt 10260



CBM Experts et Conseils

Michel BENICHO

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

A-L-O

SARL

Au capital de 3000 €

Siège social : 209 RUE DE PARIS

93100 MONTREUIL

798 350 492 RCS BOBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

DE LA SARL

A-L-O

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille

Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@orange.fr

Sarl au Capital Social de 900.000 € - Siret 39187802200030

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL



CBM Experts et Conseils

Michel BENICHOU

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Marseille le, 17 AVRIL 2023

Monsieur l'associé unique de la société

A-L-O

SARL

Au capital de 3000 €

Siège social : 209 RUE DE PARIS

93100 MONTREUIL

798 350 492 RCS BOBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION



43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille

Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@orange.fr

Sarl au Capital Social de 900.000 € - Siret 39187802200030

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL



CBM Experts et Conseils

Michel BENICHO

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

A l'Associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du ... nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Notre mission prend fin avec le dépôt du présent rapport et il ne nous appartient pas de le mettre à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature.

La transformation prendra effet à la date de la décision des associés décidant et approuvant l'opération de transformation.

MB

43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille
Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@orange.fr
Sarl au Capital Social de 900.000 € - Siret 39187802200030

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL



CBM Experts et Conseils

Michel BENICHO

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Nos contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022, 31 Décembre 2021, et 31 Décembre 2020.

a) Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

b) La situation de la société se caractérise par les éléments suivants :

- l'activité de la société a évolué significativement en 2022 par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires ayant progressé de 101 %, passant de 90 809 € à 182 869 €,
- La trésorerie est positive pour un montant de 2672 € au 31 Décembre 2022, et il n'y a aucun endettement financier. Elle s'élève à fin février à 9 266 €.
- L'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 se caractérise par un résultat après impôts de 6 729 €.
- Les capitaux propres de la société au 31 Décembre 2022 s'élèvent à 3130 € pour un capital social de 3 000 €. Les capitaux propres sont donc supérieurs au capital social.

MB



CBM Experts et Conseils

Michel BENICHO

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Marseille, le 17 AVRIL 2023

Le Commissaire à la transformation

Michel BENICHO

Commissaire aux comptes



43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille

Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@orange.fr

Sarl au Capital Social de 900.000 € - Siret 39187802200030

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL

